



CONGRÈS DES MAIRES RURAUX DE FRANCE

*Communes et département : un duo d'avenir !
La force de la proximité*

DU 27 AU 29 SEPTEMBRE 2024

SAINT-JULIEN & ARCEAU (CÔTE-D'OR)



Finances

Libérer le potentiel des projets communaux

Contrairement à ce qu'on pu dire les précédents ministres des finances et des comptes publics, les maires ruraux l'affirment : **les communes rurales ne sont pas responsables du dérapage du déficit public.**

Ils rappellent leur obligation de présenter des budgets en équilibre et même après avoir subi les effets de l'inflation et des décisions de l'Etat, comme la hausse du point d'indice de la fonction publique territoriale.

Les élus restent **les premiers investisseurs publics de France**, en injectant plus de 50 milliards d'euros dans l'économie chaque année. Malgré toutes les difficultés liées aux crises successives, l'esprit bâtisseur des maires est toujours intact, en témoignent les projets toujours plus nombreux.

L'AMRF va se battre pour que les communes voient leurs moyens renforcés pour continuer de mettre en œuvre des projets ambitieux pour l'attractivité du territoire, la cohésion sociale et l'économie locale.

Les maires ruraux demandent le maintien par l'Etat du Fonds vert, du Fonds de péréquation de la Poste et surtout de la DETR, dont ils refusent la fusion au sein d'une dotation unique d'investissement – qui favoriserait l'urbain – et qui doit au contraire se recentrer sur les seules communes rurales.

Ils appellent à ce que **les aides à l'investissement soient mieux ciblées** et renforcées dans le domaine de la transition écologique, un défi d'avenir dans lequel la commune a d'ores et déjà un rôle central.

Ils demandent la création d'une dotation Aménités rurales (DAR) pour toutes les communes rurales sur la base du foncier non bâti.

Ils affichent leur reconnaissance à l'ensemble des autres acteurs susceptibles de nouer avec eux des partenariats financiers, dont les conseils départementaux, qui en 2023 ont consacré pas moins de 660 millions d'euros aux subventions d'équipement en faveur des communes rurales, ainsi que les conseils régionaux.